



RENTREE SCOLAIRE 2021



Votre enfant terminant actuellement son CM1 doit passer en **CM2** à la prochaine rentrée scolaire. Les listes définitives par classe seront affichées le jour des Portes Ouvertes, le mardi 31 août.

Pour que votre enfant puisse commencer l'année dans de bonnes conditions, voici la liste de matériel qu'il doit avoir dans son cartable **le jour de la rentrée, le jeudi 2 septembre**.

Achats pouvant être effectués par le biais de l'école (cf. circulaire jointe)

- Un ruban correcteur (souris)
- Un taille-crayon avec réserve
- 2 bâtons de colle 21g
- Une paire de ciseaux.
- Un surligneur jaune
- Une pochette de 12 crayons de couleur
- Une pochette de 12 feutres pointes moyennes.
- Une ardoise blanche effaçable type Velléda 12 X 26 cm environ.
- Une règle en plastique rigide de 30 cm (pas de fer)
- Une équerre
- Une chemise cartonnée avec rabats à élastiques 24 x 32 cm : verte
- Deux reliures plastique 60 vues (de bonne qualité) : 1 rouge, 1 bleue.

Achats effectués personnellement

- Deux trousse : 1 pour le matériel quotidien, 1 pour les crayons de couleur et les feutres.
- Un stylo-plume (pouvant accueillir des petites cartouches internationales)
- Une blouse ou une vieille chemise (obligatoire pour les activités manuelles).
- Un petit chiffon pour l'ardoise Velléda.
- Une paire de tennis dans un sac de toile marqué au nom de l'enfant.
- Deux rouleaux d'essuie-tout et deux boîtes de mouchoirs (à renouveler dans l'année).
- Prévoir à la maison un rouleau de plastique transparent pour recouvrir les livres fournis par l'école.

Tous ces objets (même chaque crayon) et les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant. **Les gadgets sont interdits et seront confisqués**. Les cartables à roulettes **ne sont pas** obligatoires.

Remarque : sous-main, agenda, cartouches d'encre, crayon de bois, crayons à bille, gomme, effaceur, compas sont fournis par l'école. **NE PAS EN ACHETER**. Cependant, si ces fournitures sont détruites volontairement par votre enfant, il vous reviendra de les remplacer.

Les règlements que vous aurez à effectuer seront transmis à l'école sous enveloppe portant le nom, le prénom, la classe et l'objet du règlement (un seul par enveloppe).

Nous vous remercions de la confiance que vous nous avez accordée cette année et vous souhaitons d'excellentes vacances reposantes en attendant de vous retrouver le **mardi 31 août** pour les **Portes Ouvertes** qui auront lieu de **15H15 à 16H15**.

Marie-Laure GUINEL

5 rue du Stade - La Chapelle Basse-Mer - 44450 DIVATTE-SUR-LOIRE

Tél – Fax : 02.40.06.33.70 – site : www.ecole-nd-cbm.fr

courriel : ec.ch-basse-mer.notre-dame@ec44.fr